

## **PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 7 septembre 2021, à 19 heures, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Suzie Domingue, Laurie Soulard, Manon Morin, Ghislain Brunet et Patrick Morin.

Étaient également présente, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Evelyne Bruneau et l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

Absence motivée : Mathieu Bellerive

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 19 heures.

**2021-09-189**

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

#### **ORDRE DU JOUR**

##### **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

##### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

##### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021;

##### **4. TRÉSORERIE**

4.1 Approbation des comptes à payer :

➤ Liste des comptes au montant de 143 913,94 \$

➤ Liste des salaires au montant de 76 042,54 \$

##### **5. CORRESPONDANCE**

5.1 Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'août 2021;

5.2 Dons, commandites et partenariats;

##### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

##### **7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION**

7.1 Mandater le comité des ressources humaines pour revoir le contrat de la directrice générale;

##### **8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

8.1 Demande de dérogation mineure – Lot 4 729 810;

8.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement concernant la paix et le bon ordre ;

##### **9. TRAVAUX PUBLICS**

##### **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

10.1 Demande appui ferroviaire;

- 10.2 Entente de service avec la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon;
- 11. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**
- 12.1 Appel d'offres pour la concession concernant l'opération du casse-croûte du Centre Joachim-Tremblay;
- 12.2 Octroi pour le contrat d'éclairage du terrain de balle;
- 13. RAPPORT DES COMITÉS**
- 14. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14.1 Demande au ministère des Transports du Québec pour du débroussaillage et installation d'une lumière de rang;
- 15. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES DIRECTEURS DE SERVICE**
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il y aura dispense de lecture des procès-verbaux. Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu les présents procès-verbaux conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et renoncent à sa lecture.

**2021-09-190**

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 soit adopté tel que présenté;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

### **4. TRÉSORERIE**

**2021-09-191**

#### **4.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Les listes suivantes soient acceptées :

- Liste des comptes au montant de 143 913,94 \$;
- Listes des salaires au montant de 76 042,54 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

## 5. CORRESPONDANCE

### 5.1 CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS D'AOÛT 2021

La directrice générale et la mairesse donnent des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois d'août 2021.

### 5.2 DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS

Le conseiller Patrick Morin fait son entrée à la séance du conseil, il est 19 h 15.

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Janel Lecours informe les membres du conseil de la situation concernant la circulation sur le 10<sup>e</sup>-et-1<sup>er</sup> rang de Colombourg, du débroussaillage et d'une lumière de rang dans l'entrée du 10<sup>e</sup>-et-1<sup>er</sup> rang Ouest et l'intersection de la Route 393, et ce, pour la sécurité des usagers.

La mairesse, Lina Lafrenière l'informe qu'elle prend bien note de ses demandes et qu'une demande sera envoyée au ministère des Transports du Québec pour obtenir les autorisations nécessaires.

## 7. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

2021-09-192

### 7.1 MANDATER LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES POUR REVOIR LE CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic mandate le comité des ressources humaines à revoir le contrat de travail de la directrice générale, Evelyne Bruneau.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

## 8. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2021-09-193

### 8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 4 729 810

ATTENDU QU'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication conformément au règlement No 18-258 de la Ville de Macamic le 20 août 2021, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 8, 7e Avenue Ouest, Macamic, portant le numéro de lot 4 729 810 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE permettre le maintien tel que construit du bâtiment principal (résidence) et du bâtiment secondaire (remise) ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents qui se rattachent à la demande;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété située au 8, 7e Avenue Ouest, Macamic, lot 4 729 810, soit acceptée de la façon suivante :

- Permettre le maintien tel que cadastré du lot 4 729 810 avec une largeur de 15,24 mètres au lieu de 18,5 mètres et une superficie de 464,5 mètres carrés au lieu de 564 mètres carrés tel que décrit au règlement de lotissement 07-081 de la Ville de Macamic (droits acquis);
- Permettre le maintien tel que construit :
  - De la maison (2 logements) avec une marge avant à 3,71 mètres au lieu de 6 mètres et avec une marge latérale ouest à 0,72 mètre au lieu de 1,5 mètre (droits acquis);
  - Du bâtiment secondaire détaché (remise) avec une marge latérale ouest à 0,87 mètre au lieu de 1,5 mètre;
  - De la galerie du 2e étage qui projette à 1,76 mètre et de son toit qui projette à 2,02 mètres du bâtiment principal au lieu de 1,5 mètre (possibilité de droits acquis);
  - De l'escalier menant au 2e étage qui est situé en cour avant au lieu de la cour arrière ou latérale (possibilité de droits acquis);
  - De la fenêtre en baie du 2e étage avec une largeur de 3,08 mètres au lieu de 2,5 mètres en cour avant au lieu de la cour arrière ou latérale;

Le tout, tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Selon les conditions suivantes :

- Pour ce qui est du bâtiment secondaire détaché (remise), si une modification, aussi minime soit-elle, devait être apportée au bâtiment, ce dernier devra alors être déplacé en conformité avec le règlement de zonage en vigueur au moment de la prise du permis.
- Que cette dérogation deviendra caduque si le bâtiment a perdu 50 % ou plus de sa valeur portée au rôle d'évaluation par vétusté, par incendie ou si ce bâtiment est devenu dangereux pour les personnes ou s'il est autrement endommagé, il ne pourra alors être reconstruit et occupé qu'en conformité avec les exigences des règlements d'urbanisme applicables lors de la reconstruction ou faire l'objet d'une nouvelle demande de dérogation que mineure.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-09-194

## 8.2 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET LE BON ORDRE**

---

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Suzie Domingue, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 21-316 abrogeant et remplaçant le règlement numéro 18-262 concernant la paix et le bon ordre, avec dispense de lecture.

### **Dépôt du projet de règlement**

La conseillère Suzie Domingue dépose et présente le projet de règlement qui vise à abroger et remplacer le règlement numéro 18-262 concernant la paix et le bon ordre sur le territoire de la Ville de Macamic.

Des copies du projet de règlement sont disponibles sur place pour les citoyens et publié sur le site WEB de la ville avec l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

## 9. TRAVAUX PUBLICS

## 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-09-195

### 10.1 **DEMANDE APPUI FERROVIAIRE**

Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021;

Attendu qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-09-196

**10.2 ENTENTE DE SERVICE AVEC LA RÉGIE  
INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE ROUSSILLON**

---

Attendu que madame Linda Provencher met fin à son contrat de services professionnels avec la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la mairesse, Lina Lafrenière et la directrice générale, Evelyne Bruneau à signer pour et au nom de la Ville de Macamic une entente de services professionnels pour le travail d'administration et de comptabilité avec la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

**11. HYGIÈNE DU MILIEU**

**12. SPORTS, LOISIRS ET CULTURES**

2021-09-197

**12.1 APPEL D'OFFRES POUR LA CONCESSION  
CONCERNANT L'OPÉRATION DU CASSE-CROÛTE DU  
CENTRE JOACHIM-TREMBLAY**

---

Attendu que la concessionnaire Caroline Depont ne renouvellera pas le protocole d'entente concernant l'opération du casse-croûte du Centre récréatif de Macamic.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire Mathieu Guillemette, ainsi que la directrice générale Évelyne Bruneau soient et sont autorisés à publier un appel d'offres public, afin de trouver un nouveau concessionnaire pour le Centre Joachim-Tremblay.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

2021-09-198

**12.2 OCTROI DU CONTRAT D'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE  
BALLE**

---

Soumission reçue :

M. Roy Électrique

88 385 \$ plus taxes

En conséquence il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic retienne la soumission de M. Roy Électrique au montant de 88 385 \$ plus taxes pour procéder aux travaux du projet d'éclairage du terrain de balle.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

### 13. RAPPORT DES COMITÉS

La mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères, Laurie Soulard, Suzie Domingue et le conseiller Ghislain Brunet font un rapport de leurs comités respectifs.

### 14. AFFAIRES NOUVELLES

2021-09-199

#### 14.1 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR DU DÉBROUSSAILLAGE ET INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RANG

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QU' : Une demande soit envoyée au ministère des Transports du Québec à l'attention de monsieur Alex Lachaine, chef des Centres de service – secteur ouest, afin de faire du débroussaillage à l'intersection de la route 393 et du 10<sup>e</sup>-et-1<sup>er</sup> Rang de Colombourg, et ce, afin d'assurer la sécurité des usagers.

QU' : Une copie conforme de cette résolution soit envoyée à la municipalité de Palmarolle.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et des conseillers.

### 15. INFORMATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES DIRECTEURS DE SERVICE

La directrice générale, Évelyne Bruneau, fait un rapport des différents dossiers en cours.

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

2021-09-200

### 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 30.

ADOPTÉ.

---

Lina Lafrenière  
Mairesse

---

Évelyne Bruneau  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

---

Lina Lafrenière  
Mairesse